Votre observatoire régional de la

QUALITÉ de l'**AIR**

BILAN ANNUEL 2019

Août 2020

Bilan de la qualité de l'air 2019

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

contact@atmo-occitanie.org – www.atmo-occitanie.org – ETU-2020-158

votre parten'air Atmo OCCITANIE

CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie**. Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : http://atmo-occitanie.org/

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie.**

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, …) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie – Agence Toulouse** :

- par mail : contact@atmo-occitanie.org
- par téléphone : 09.69.36.89.53

Atmo Occitanie

surveiller, prévoir, informer pour agir sur la qualité de l'air en Occitanie

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2019 SUR BÉZIERS MÉDITERRANÉE

SYNTHÈSE ANNUELLE

ETU 2020-158

L'AIR QUE L'ON RESPIRE

Situation réglementaire

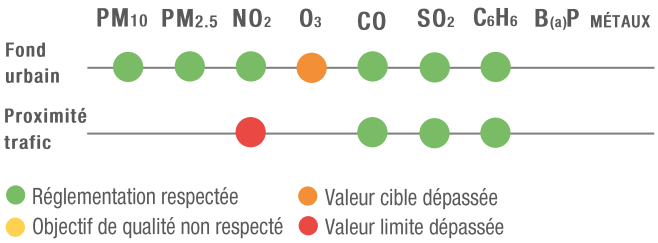

Qualité de l'air sur le territoire

Sur Béziers Méditerranée, les concentrations sont similaires à celles observées en milieu urbain sur la région. Des niveaux supérieurs à la valeur limite du NO_2 sont observés ponctuellement le long d'axes routiers encaissés au centre de Béziers. Concernant l'ozone, l'objectif de qualité n'est pas respecté, avec des niveaux régionaux qui sont restés élevés en 2019 en raison des conditions météorologiques estivales favorables à la formation du polluant (températures caniculaires et fort ensoleillement). Les autres seuils réglementaires sont respectés.

Évolution pluriannuelle - NO_2 fond urbain

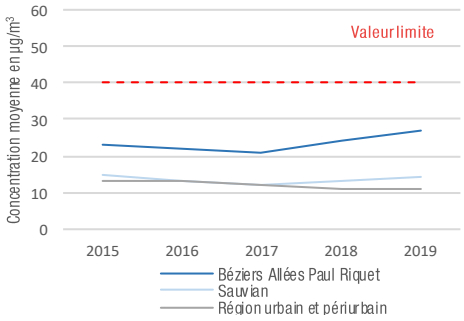

Fond urbain

+15% de NO_2*

Évolution pluriannuelle - NO_2 proximité trafic

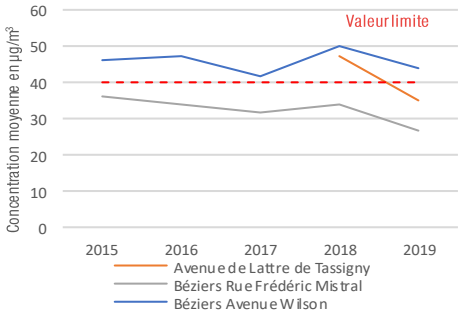

Proximité trafic

-14% de NO_2*

Évolution pluriannuelle - Benzène

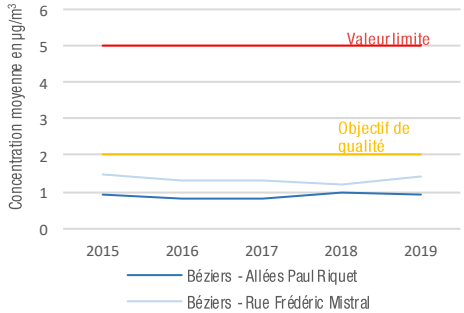

Fond urbain

+3% de NO_2*

Proximité trafic

+9% de Benzène*

Évolution pluriannuelle - O_3

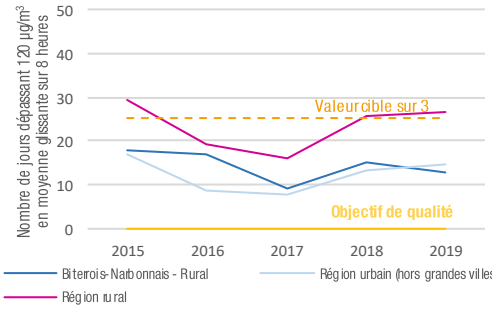

Fond rural

-12% de O_3*

Exposition chronique de la population-Hérault

PM10	PM2.5	NO_2	O_3
- personnes**	- personnes**	- personnes**	1 114 100 personnes**
- personnes**	- personnes**		354 350 personnes**

Nombre de personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité

Nombre de personnes exposées à un dépassement de la valeur cible

Nombre de personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

Exposition ponctuelle (nombre d'épisodes de pollution)

	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	8	8	3	5	6
PM10	7	6	2	0	1
O_3	1	2	1	5	5

*Évolution des concentrations en 2019 par rapport à la moyenne des quatre dernières années **Données qui intègrent les incertitudes du modèle

LES SOURCES DE POLLUTION

AGRICULTURE · TERTIAIRE · TRANSPORT · INDUSTRIE · RÉSIDENTIEL · BIOMASSE TRANSPORT · BIOMASSE INDUSTRIE · BIOMASSE RÉSIDENTIEL

PM10

PARTICULES INFÉRIEURES À 10 MICROMÈTRES

PART DES ÉMISSIONS

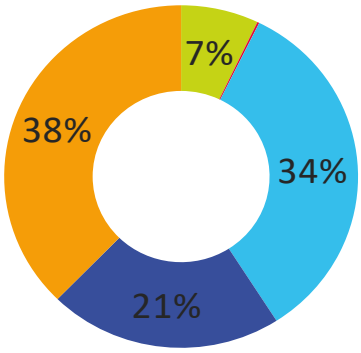

TENDANCE EN 2017*

-7%

EMISSIONS/HABITANT

PART DU TERRITOIRE

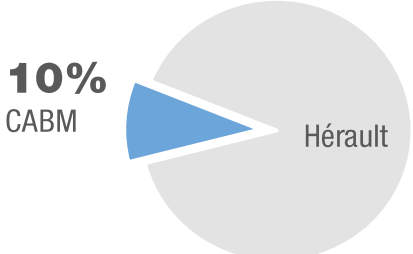

PM2.5

PARTICULES INFÉRIEURES À 2,5 MICROMÈTRES

PART DES ÉMISSIONS

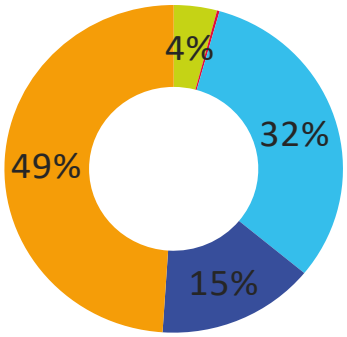

TENDANCE EN 2017*

-8%

EMISSIONS/HABITANT

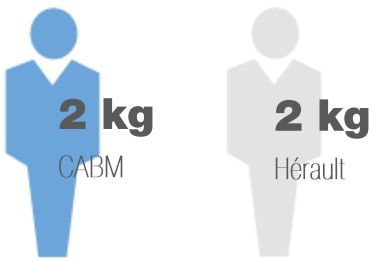

PART DU TERRITOIRE

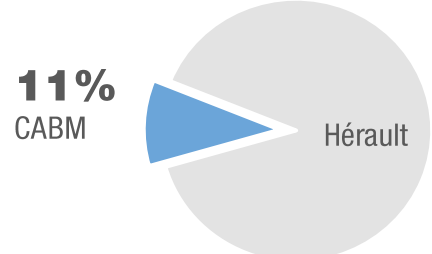

NOx

OXYDES D'AZOTE

PART DES ÉMISSIONS

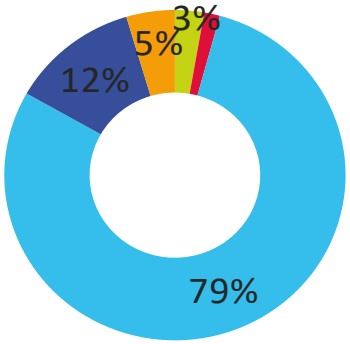

TENDANCE EN 2017*

-4%

EMISSIONS/HABITANT

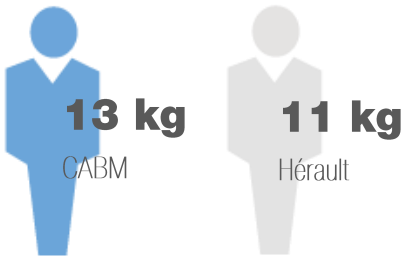

PART DU TERRITOIRE

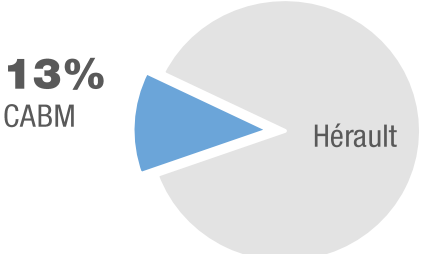

Source : Atmo Occitanie/ATMO_IRSV3.1_Occ *Évolution des émissions en 2017 par rapport à la moyenne des quatre dernières années

Principaux leviers d'actions

Le transport

79% des **NOx** et **61%** des **GES** émis par les transports

La majorité des émissions provient du transport routier, les secteurs aérien et ferroviaire ne représentant qu'une faible part à l'échelle de l'agglomération. Limiter les déplacements et favoriser les modes de transports doux sont les principales actions à poursuivre.

GES

GAZ À EFFET DE SERRE

PART DES ÉMISSIONS

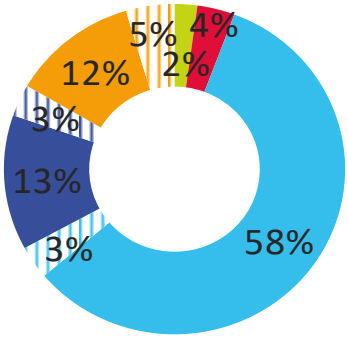

Le résidentiel

49% des **PM2,5** et **38%** des **PM10** émis par le résidentiel

Le chauffage, dont l'usage d'anciens dispositifs de chauffage au bois, est à l'origine d'une part importante de particules, principalement en hiver. Les principaux leviers d'actions sont la diminution de la consommation énergétique et la modernisation des appareils de chauffage.

TENDANCE EN 2017*

+6%

Le secteur Industriel

21% des **PM10** et **15%** des **PM2,5** émis par les industries

Le secteur industriel est le 3ème contributeur des émissions de particules en suspension sur le territoire. Ces émissions sont principalement issues des activités de travail du bois et de BTP.

EMISSIONS/HABITANT

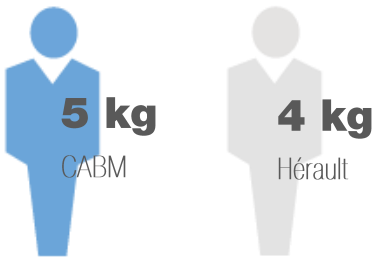

PART DU TERRITOIRE

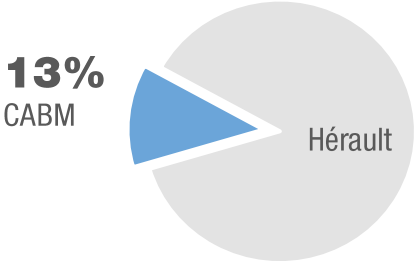

POUR BIEN COMPRENDRE

Emissions et concentrations de polluants, ce n'est pas la même chose

tonnes/an

Les **émissions de polluants** correspondent aux quantités de polluants produites et rejetées par les activités humaines. Elles sont exprimées le plus souvent en **kilogrammes ou tonnes par an**.

µg/m³

Les **concentrations de polluants** caractérisent la qualité de l'air que l'on respire : une fois dans l'atmosphère les polluants peuvent se disperser avec le vent, se transformer, interagir entre eux. Elles s'expriment généralement en microgrammes par **mètre cube (µg/m³)**.

De quoi se compose un polluant ?
Quel est son impact sur notre santé ou sur l'environnement ?

Consultez les réponses sur notre site internet :
www.atmo-occitanie.org

POUR ALLER PLUS LOIN, EN 2019

Evaluation de la qualité de l'air autour de l'incinérateur de boues de la station d'épuration de Béziers Méditerranée

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact de la mise en service de l'incinérateur avec notamment le suivi des métaux et dioxines dans l'environnement.

Accompagnement dans l'élaboration de la partie Air du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air sur le territoire.

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Vendres—Année 2019

Evaluation de la qualité de l'air autour de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Jean de Libron

Cette étude présente l'état des lieux de la qualité de l'air réalisé autour de l'ISDND, avec notamment un suivi des composés soufrés dans l'air ambiant.

Evaluation de la qualité de l'air à la crèche La Dullague à Béziers

Un diagnostic de l'état de la qualité de l'air dans la crèche La Dullague a été réalisée suite à des plaintes après des travaux de réfection dans le bâtiment.

Suivi des retombées de poussières autour de la Verrerie Béziers OI Manufacturing—Année 2019

3 réponses aux demandes de professionnels / particuliers (208 à l'échelle régionale)

26 retombées et sujet de presse (135 à l'échelle régionale)

0 élèves sensibilisés à « L'air que je respire » (4045 à l'échelle régionale)

0 formations/réunions sur la qualité de l'air (27 à l'échelle régionale)

PERSPECTIVES 2020

Suivi des odeurs autour de l'ISDND de Saint-Jean de Libron. En juillet 2019, un observatoire des odeurs a été mis en place autour de l'ISDND. Un bilan des 6 premiers mois du suivi des nuisances odorantes sera réalisé en 2020.

Poursuite du suivi de la qualité e l'air autour de la station d'épuration de Béziers.

Evaluation de l'impact de la mise en service de la voie d'accès au port de Sérignan sur la qualité de l'air.

Poursuite de l'accompagnement à l'élaboration du PCAET du territoire.

Réalisation d'une campagne de mesure longue durée des principaux polluants réglementés à proximité du trafic routier sur le territoire.

Code de l'environnement

VALEURS RÉGLEMENTAIRES 2019

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns	🔴	Année civile	50 µg/m³	35 jours de dépassement autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m³	Moyenne
	🟡	Année civile	30 µg/m³	Moyenne
Particules en suspension de diamètre < 2.5 Microns	🔴	Année civile	25 µg/m³	Moyenne
	🟠	Année civile	20 µg/m³	Moyenne
	🟡	Année civile	10 µg/m³	Moyenne
Dioxyde d'azote	🔴	Année civile	200 µg/m³	18 heures de dépassements autorisées par année civile
		Année civile	40 µg/m³	Moyenne
	🔴	Année civile	30 µg/m³ (Nox)	Moyenne
Ozone	🟠	8h	120 µg/m³	Moyenne glissante(2) à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans
	🟡	8h	120 µg/m³	Moyenne glissante(1)
	🟠	Du 01/05 au 31/07	18 000 µg/m³/h	Valeur par heure en AOT40(3) en moyenne calculée sur 5 ans
	🟡	Du 01/05 au 31/07	6 000 µg/m³/h	Valeur par heure en AOT40(3)
Dioxyde de soufre	🔴	Année civile	350 µg/m³	24 heures de dépassement autorisées par année civile
			125 µg/m³	
	🔴	Année civile	20 µg/m³	Moyenne
		Du 01/10 au 31/03	20 µg/m³	
	🟡	Année civile	50 µg/m³	Moyenne
Monoxyde de carbone	🔴	8h	10 mg/m³	Maximum journalier de la moyenne glissante
Benzo(a)pyrène	🟠	Année civile	1 ng/m³	Moyenne
Benzène	🔴	Année civile	5 µg/m³	Moyenne
	🟡	Année civile	2 µg/m³	Moyenne
Plomb	🔴	Année civile	0,5 µg/m³	Moyenne
	🟡	Année civile	0,25 µg/m³	Moyenne
Arsenic	🟠	Année civile	6 ng/m³	Moyenne
Cadmium	🟠	Année civile	5 ng/m³	Moyenne
Nickel	🟠	Année civile	20 ng/m³	Moyenne

µg/m³ = microgramme par mètre cube, ng/m³ = nanogramme par mètre cube, mg/m³ = milligramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT40, exprimé en µg/m³ par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.

🔴 Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

🟠 Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

🟡 Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

🟢 Réglementation respectée

SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DES ÉPISODES DE POLLUTION

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns	🔔	24h	80 µg/m³	Moyenne journalière
		24h	50 µg/m³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
	⚠	24h	50 µg/m³	Moyenne journalière
Dioxyde d'azote	🔔	Horaire	400 µg/m³	Moyenne horaire
		Horaire	200 µg/m³	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours consécutifs
	⚠	Horaire	200 µg/m³	Moyenne horaire
Ozone	🔔	Horaire	180 µg/m³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		3h consécutives	240 µg/m³	Moyenne horaire
		3h consécutives	300 µg/m³	Moyenne horaire
		Horaire	360 µg/m³	Moyenne horaire
	⚠	Horaire	180 µg/m³	Moyenne horaire

µg/m³ = microgramme par mètre cube

Les dépassements des seuils sont déclenchés selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements de seuil d'information et d'alerte.

🔔 Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

⚠ Seuil de recommandation et d'information

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et pour lequel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

LEXIQUE

B(a)P
Benzo(a)pyrène

CO
Monoxyde de carbone

C_6H_6
Benzène

Fond urbain
Environnement non exposé à des sources directes de pollution

GES
Gaz à effet de serre

Proximité trafic
Environnement exposé à des sources directes de pollution à proximité d'une voie de circulation importante

Métaux
Arsenic, cadmium, nickel, plomb

NO_x
Oxyde d'azote

NO_2
Dioxyde d'azote

O_3
Ozone

PM10
Particules inférieures à 10 micromètres

PM2.5
Particules inférieures à 2,5 micromètres

SO_2
Dioxyde de soufre

ATMO OCCITANIE, VOTRE OBSERVATOIRE DE L'AIR

Quelles sont nos valeurs ?

Indépendance : notre gouvernance répartit de façon équiable les pouvoirs au sein de notre Conseil d'Administration, composé de quatre collèges : l'Etat, collectivités, activités émettrices, associations et personnes qualifiées.
Transparence : tous les rapports et études sont mis à disposition du public sur notre site internet
Compétence, efficacité, expertise : l'Observatoire est agréée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : nos travaux sont expertisés et audités par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air, le référent technique national du Ministère.

Abonnez-vous gratuitement sur notre site internet

- Pour être informé de la qualité de l'air dans votre commune,
- pour être alerté en cas d'épisode de pollution,
- pour connaitre les actualités d'Atmo Occitanie.

Les missions d'Atmo Occitanie

Surveiller la qualité de l'air 24h/24 en région

Un dispositif régional d'une cinquantaine de sites de mesures combiné à des outils de simulation informatique permet de modéliser les rejets de polluants dans l'air.

Prévoir la qualité de l'air

Au quotidien une prévision de la qualité de l'air sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain est réalisée.

Informer au quotidien/en cas d'épisode de pollution

les citoyens, médias, autorités et collectivités en diffusant ses prévisions et les indices qualité de l'air par commune.

Accompagner les décideurs, acteurs locaux

Les évaluations menées sont mises en place au travers de conventions pluriannuelles de partenariat avec ses adhérents afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessible sur notre site internet.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphique, tableaux,…) doit obligatoirement faire référence à Atmo Occitanie. Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure. Atmo Occitanie n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

NOUS CONTACTER

contact@atmo-occitanie.org

09.69.36.89.53
(numéro CRISTAL - appel non surtaxé)

Agence de Montpellier (siège social)
10 rue Louis Lépine -Parc de la méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10 bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

www.atmo-occitanie.org @Atmo_oc @AtmoOc Atmo Occitanie

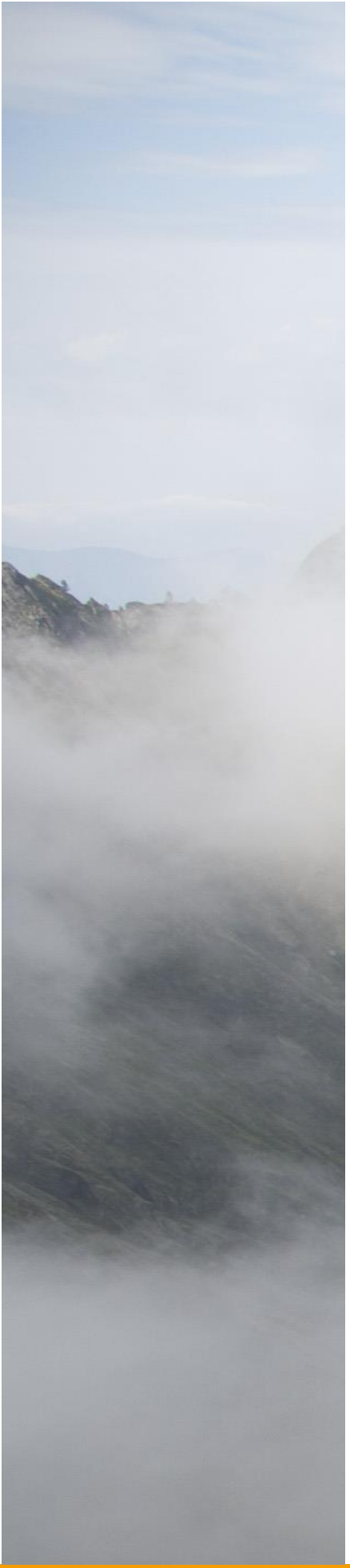

L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

www.atmo-occitanie.org

votre parten'air
Atmo
OCCITANIE
Votre observatoire régional de l'air

Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS
Tel : 09.69.36.89.53 **(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)**

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Crédit photo : Atmo Occitanie